

FORMULAIRE / CANDIDATURE

MEMBRE

IDENTIFICATION

Nom : _____
(de la personne physique ou morale)

Domicile : _____
(ou siège social) Numéro Rue – Route Municipalité Code postal

Tél. : () _____ Téléc. : () _____ Courriel : _____

Si vous êtes une personne physique, êtes-vous majeure :
Si vous êtes une personne morale, êtes-vous dûment constituée : oui non

POUR LA PERSONNE MORALE

Représentant : _____
Nom Titre

Domicile : _____
(du représentant) Numéro Rue – Route Municipalité Code postal

Tél. : () _____ Téléc. : () _____ Courriel : _____
(du représentant)

***OBLIGATION : Vous devez répondre à la prochaine question pour être considéré admissible
selon l'article 7 du règlement no 1 de la SADC.***

INTÉRÊT

Exprimez votre intérêt dans les buts poursuivis par la SADC ou votre support à ses activités :

EXPERTISE

Quel(s) secteur(s) pouvez-vous représenter * : _____

*** Vous devez vous limiter à deux (2) secteurs d'activités économiques
(Voir au verso de cette page pour le nom des secteurs)**

Suite au verso de cette page

Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte

**Pour être admissible à devenir membre, vous devez
obligatoirement compléter ce présent formulaire**

Décrivez brièvement votre expertise dans ce(s) secteur(s) :

<u>NOM DU SECTEUR</u>	<u>NO DU SECTEUR</u>
Agriculture, <i>poste électif</i>	1
Commerces et services, <i>poste électif</i>	2
Communautaire, <i>poste électif</i>	3
Jeunesse, <i>poste électif</i>	4
Développement local et régional, <i>poste électif</i>	5
Éducation-formation, <i>poste électif</i>	6
Environnement, <i>poste électif</i>	7
Finance, <i>poste électif</i>	8
Forêt, <i>poste électif</i>	9
Industrie manufacturière, <i>poste électif</i>	10
Tourisme, culture et patrimoine, <i>poste électif</i>	11
Municipal **, <i>poste nominatif</i>	12
Coopté, <i>poste nominatif</i>	13

** Ce secteur du conseil d'administration devra être occupé par un maire ou préfet de la MRC du Haut-Saint-François.

Les membres du conseil d'administration, autant que possible, devront représenter l'ensemble des municipalités de la MRC du Haut-Saint-François.

Les administrateurs sortants de charge sont rééligibles pour un (1) autre mandat seulement. Le nombre de mandat maximum d'un administrateur est fixé à deux (2) mandats. Un ancien administrateur est rééligible deux (2) ans après son départ du conseil d'administration.

Je certifie que tous les renseignements fournis sont véridiques et je signe,

Signature
(de la personne physique ou du représentant de la personne morale)

Date

N.B. : Pour la personne morale, veuillez annexer une copie conforme de la résolution de votre conseil d'administration nommant son représentant autorisé.

Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte